

bonus.ch : la hausse modérée se confirme, les primes-maladie augmenteront de 2.6% !

Selon l'analyse des primes communiquées par plusieurs assureurs, représentant la moitié des assurés suisses, bien qu'avec des valeurs légèrement supérieures, les tendances observées précédemment se précisent. La hausse des primes d'assurance-maladie obligatoire s'annonce modérée, de l'ordre de 2.6%. A l'exception de Genève (+3.1%), Vaud (+3.2%) et Neuchâtel (+2.7%), les cantons romands affichent tous des taux d'augmentation inférieurs à la moyenne nationale. En Suisse alémanique, ce sont les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Thurgovie, Schaffhouse, Schwyz, St-Gall, Uri, Zoug et Zurich qui subissent également une hausse modérée, en dessous de 2.6%. A l'opposé, ce sont les cantons d'Appenzell-Rhodes-Intérieures, Appenzell-Rhodes-Extérieures, Glaris, Grisons, Lucerne et Nidwald qui sont les plus touchés avec une hausse supérieure à 3%. Les Tessinois, quant à eux, se retrouvent avec la plus faible hausse (+1.8%).

Canton	Estimation de hausse de prime moyenne (en %)
4.0	
AG	2.7
AI	3.0
AR	3.2
BE	2.2
BL	2.3
BS	2.1
FR	2.2
GE	3.1
GL	3.6
GR	3.1
JU	2.3
LU	3.5
NE	2.7
NW	2.9
OW	2.7
SG	2.4
SH	2.2
SO	2.7
SZ	2.5
TG	2.1
TI	1.8
UR	2.3
VD	3.2
VS	2.2
ZG	1.9
ZH	2.0
СН	2.6

Il s'agit là de valeurs moyennes, tout assureur confondu. Les taux de hausse moyens sont évalués par bonus.ch sur la base de tous les modèles d'assurance et en tenant compte du nombre d'assurés affiliés auprès de chacune des caisses-maladie.

Sur la base des 100'000 primes-maladie analysées, pour certaines caisses-maladie l'augmentation moyenne peut dépasser 4%. A noter que ce sont les caisses-maladie de petite et moyenne taille qui subissent les plus fortes hausses. Des différences jusqu'à 0.2% sont observées selon les classes d'âge, les primes pour adultes étant celles qui affichent la plus faible augmentation avec 2.5%. Quant aux franchises contractuelles, ce sont les franchises ordinaires qui subissent la plus faible hausse avec 2.2%. A l'opposé, les primes-maladie pour la franchise de 2500 francs sont les plus touchées avec une hausse de 2.9%. Pour certains assurés, la hausse sur la facture mensuelle sera bien plus conséquente que les moyennes énoncées ci-dessus. Plus d'un quart des primes analysées subissent une hausse de plus de 5%.



Comme la prime d'assurance-maladie obligatoire représente un montant de plusieurs milliers de francs sur une année, les assurés subissant des hausses importantes auront tout intérêt à réévaluer leur assurance et à changer de caisse-maladie ou de modèle d'assurance. En effet, le choix de celui-ci pourrait représenter une source d'économies importante. Le passage d'un modèle d'assurance traditionnel à un modèle dit « alternatif », par exemple l'affiliation à un réseau de soins, peut être une alternative supplémentaire pour réaliser des économies. De plus, dans certains cas, il est même possible de garder son médecin de famille en passant à un modèle alternatif.

Accès au comparatif des primes-maladie : http://www.bonus.ch/zr35BH4.aspx

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret@bonus.ch

Lausanne, le 20 septembre 2013